

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil scientifique territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces Protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : 15/07/2018	Date d'examen : 05/09/2018	
Décision n° 2018-18		
Date de validation officielle : 05/09/2018	Objet : <b>Avis</b> <b>RNN Arguin : Dispositif expérimental de suivi en ZPI sur la Coque commune</b>	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 24 Votes autorisés : 33 ----- Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

### Contexte de la demande

Un projet scientifique international (5 pays associés), porté localement par l'antenne d'Arcachon de l'université de Bordeaux (UMR EPOC) vise à mieux connaître l'état des stocks et les cycles de vie de la coque commune.

Il s'agit notamment de mieux connaître la dynamique des populations des coques pour mieux maîtriser la gestion des stocks sur des sites ateliers et de préciser des questions sur la biomasse et la productivité.

La RNN du Banc d'Arguin constitue un champ d'investigation particulièrement intéressant sur lequel un dispositif de suivi demande à être implanté en zone de protection intégrale (ZPI). La ZPI offre pour le projet un aspect favorable du fait de l'interdiction de pénétration qui diminuera le risque de dégradation ou de prélèvement dans le dispositif de suivi.

La SEPANSO est partie prenante du projet

### Examen du CSRPN.

Le rapporteur du projet, rappelle que la réglementation prévoit que dans la ZPI tout est interdit hormis la délivrance d'une autorisation administrative après consultation du CSRPN. Le programme proposé est intéressant. Son rapport formule les points suivants :

*La demande d'autorisation s'effectue dans le contexte réglementaire suivant :*

*Article 6 : Dans la ZPI une autorisation préfectorale est nécessaire pour effectuer des travaux scientifiques.*

*L'Article 7 précise : 2° : « Il est interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques, quel que soit le stade de leur développement, ainsi qu'à leurs sites de reproduction ou de les emporter hors de la réserve naturelle. »*

*Article 9 : 6° Il est interdit d'installer du mobilier ou des équipements de quelque nature que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet pour permettre l'exercice d'activités scientifiques soumises à autorisation.*

*Proposition d'avis :*

*La demande apporte la justification explicite du choix d'effectuer les expériences scientifiques dans la RNN et dans sa ZPI (§4 : elle répond à un intérêt scientifique -zone d'étude suivie depuis 20 ans- et aussi à des contraintes liées à la préservation des structures expérimentales sur le terrain). La qualité et les résultats attendus des expériences menées par l'UMR EPOC apporteront un gain de connaissances substantiel pour conforter le statut de la RNN du banc d'Arguin comme étant un*

**état de référence d'habitats et d'espèces non exploités à des fins d'activités commerciales et récréatives**, principe qui n'est pas retenu dans l'arrêté préfectoral du 6 avril 2018 portant autorisation de l'exercice de la pêche maritime dans la RNN du Banc d'Arguin en dehors de la ZPI. En effet son article 4 concernant la pêche à pied peut autoriser la fraction exploitable des gisements de bivalves fouisseurs en pêche professionnelle et de loisir ... entre le mois de septembre et le mois de mars.

Il formule une proposition d'avis favorable à cette demande

Les échanges ont soulevé :

- Le fait que l'espèce est extrêmement prélevée dans le bassin d'Arcachon.
- De l'utilité de ce type d'études pour nourrir objectivement les débats autour de la pêche.
- Le caractère urgent à apporter la décision et l'avis du Conseil.

### **Décision du CSRPN N-A, CST-B**

En séance du 05/09/2018, le CSRPN réuni en conseil scientifique territorial de Bordeaux, le président met au vote la proposition d'avis favorable sur ce projet.

Vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 33

**Le CSRPN N-A, réuni en CST de Bordeaux, après délibération et vote, émet à l'unanimité une décision d'avis favorable au projet d'implantation d'un dispositif d'étude de la coque au sein de la ZPI de la RNN du Banc d'Arguin**

A Bordeaux, le 5 septembre 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL